



Département fédéral de justice et police  
Madame Karine Keller-Suter  
Conseillère fédérale  
Bundesgasse 1  
3001 Berne

Références C-38370  
Date

**14 AOÛT 2019**

**Modification de l'ordonnance sur les instruments de mesure de vitesse - Reconnaissance automatique des plaques de contrôle; procédure de consultation**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'avoir associé à la consultation précitée et vous soumet la proposition suivante.

**Art.1** Objet

Le rajout dans l'énoncé du texte du terme "**notamment**" (les exigences afférentes aux instruments de mesure utilisés **notamment** pour les contrôles de vitesse) permettrait ainsi d'assurer une certaine marge d'appréciation à l'autorité qui pourrait utiliser les nouveaux instruments qui seront développés après l'adoption de l'ordonnance et ce sans modification législative.

Pour le surplus, le projet législatif précité ne suscite aucune autre remarque particulière.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

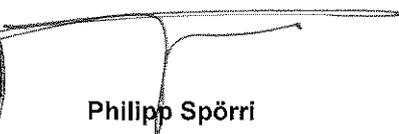
Au nom du Conseil d'Etat

Le président

  
Roberto Schmidt



Le chancelier

  
Philipp Spörri